

### **SPAgri-CFDT**

Administration centrale, DRAAF, DDT(M), DD(CS)PP, Infoma, CNPF  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (Anses)  
Agence de services et de paiement (ASP)  
Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)  
Institut national des appellations d'origine (INAO)

### **SGEN-CFDT**

**Enseignement agricole public**  
Enseignement technique  
Enseignement supérieur, recherche agricole,  
alimentaire et vétérinaire

## **Déclaration liminaire de la CFDT**

# **COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL**

## **6 mai 2021**

Madame la secrétaire générale,

Lors du CTM du 24 mars, la CFDT vous interpellait sur les conséquences pour le MAA de l'application de la circulaire du Premier ministre du 10 mars : « Accélérer la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines ». Nous sommes alors restés sans réponse, mais vous avez accepté de nous répondre au CTM suivant.

Nous y sommes et vous comprendrez que nos attentes sont grandes quant aux choix du ministère en matière de déconcentration. Tous les agents de notre ministère en poste dans les territoires — et la CFDT comme eux — sont impatients de savoir s'ils resteront encore gérés par leur ministère d'origine ou s'ils le seront bientôt par le ministère de l'Intérieur !

La CFDT attend de votre part un discours de vérité, sans essayer de nous laisser penser que notre petit ministère, avec ses particularités, pourra échapper aux volontés du Premier ministre : de pousser plus loin la déconcentration de la gestion des personnels, et de la gestion des budgets opérationnels, sous l'orchestration du ministère de l'Intérieur.

La CFDT sera attentive à vos choix et aux lignes rouges que vous ne manquerez pas de nous préciser... Mais nous craignons fort que les arbitrages du Premier ministre aillent plutôt dans le sens de la volonté du ministère de l'Intérieur avec le renforcement du contrôle et de l'orientation des politiques publiques par les préfets. Les feuilles de routes interministérielles demandées aux préfets pour début juin, par circulaire du Premier ministre du 19 avril, en témoignent.

Nous savons que les propositions que fera le MAA en matière de déconcentration ne racontent pas l'histoire que nous allons réellement vivre au cours des prochains mois.

Deux illustrations récentes nous prouvent que c'est bien le ministère de l'Intérieur qui écrit l'histoire comme il l'entend, sans concertation auprès des autres ministères :

— fin mars, sous prétexte du chantier de convergence au sein de l'ATE, le ministère de l'Intérieur décide qu'en 2021, l'arbre de Noël sera organisé par le préfet, sous la forme d'un événement unique pour tous les agents des DDI... sans avoir pris le temps de s'interroger sur ce qui se faisait déjà dans les autres ministères du périmètre !

— a contrario, pour ce qui concerne la vaccination des personnels en DDI, qui à l'évidence nécessite une véritable coordination locale pour plus d'efficacité, le ministère de l'Intérieur traîne les pieds et semble vouloir laisser chaque ministère se débrouiller, au prétexte que la médecine de prévention n'est pas dans son champ... Face à l'urgence et alors que les SGCD ont pris la main sur la gestion RH et logistique en DDI, on croit rêver !

Pour la CFDT, la vaccination est bien le levier essentiel pour sortir le plus rapidement possible de cette période de crise, avec désormais l'espoir d'un retour à une vie presque normale d'ici l'été.

D'ailleurs, la CFDT souhaite vous interpeller à nouveau, Madame la secrétaire générale, sur l'importance d'anticiper le retour en présentiel des agents. En effet, après une longue période de travail en distanciel imposé, il nous paraît essentiel d'anticiper et de préparer ce retour en prévoyant une période de transition pour que les agents, qui ont pu connaître ou connaîtront des difficultés, puissent se réorganiser sereinement.

Un retour brutal, sans même avoir défini clairement les nouvelles dispositions pour le télétravail classique, risque d'être particulièrement déstabilisant pour les agents. La CFDT souhaite que notre ministère face preuve de souplesse, de bienveillance et de pragmatisme durant cette période de transition.

En poursuivant sur le point de la transition entre distanciel, télétravail et mode hybride, côté enseignement agricole un important travail d'accompagnement doit, très rapidement, être proposé.

Cet accompagnement est d'autant plus impérieux pour l'enseignement supérieur où le distanciel pour les étudiantes et étudiants a été majoritaire depuis mars 2020 et le télétravail contraint pour une majorité des agents, tous statuts confondus.

Pour l'enseignement technique, il y a une grande diversité d'organisation selon les équipes et la taille des EPL, mais le burn-out de nombreux D2 devient une vraie inquiétude, déjà signalée par la CFDT lors de nombreuses instances.

Cet accompagnement ne devra pas oublier les collègues des autres centres constitutifs, centres, qui subissent des conséquences financières dramatiques, qui pourraient parfois conduire à des licenciements ; n'oublions pas ces collègues ACB.

Oui, il y a urgence à anticiper ce retour progressif à une vie presque normale, il ne suffit pas de le décréter pour que ça se passe bien pour les agents et pour les apprenants et ce n'est pas faute de le réclamer.

Un autre sujet d'actualité est celui des demandes de ruptures conventionnelles dans l'enseignement agricole. Les vellétés sont nombreuses mais les RH de proximité sont encore peu au courant de la procédure malgré la note de service de début novembre 2020.

Des dossiers en souffrance, des dossiers mal accompagnés, des dossiers parfois sans aucune réponse de quelque niveau que ce soit et, pis, des dossiers transmis au SRH sans que l'agent n'ait eu connaissance du montant de la prime de départ. Ce sont parfois les organisations syndicales qui font le calcul.

Le SRH va-t-il purger le retard d'instruction pour que les professeurs en attente de réponse sachent s'ils devront faire la rentrée 2021, et pour que l'EPL sache avant fin août si un recrutement d'ACEN sera nécessaire ?

Un sujet un peu oublié du fait de la crise est celui du don de jours de congés. Le décret du 28 mai 2015 précise les conditions dans lesquelles donner des jours de repos à un ou une collègue parent d'un enfant gravement malade, handicapé ou victime d'un accident grave. Le décret du 9 octobre 2018 précise quant à lui le dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice de proches aidants. En tant qu'agent public, il est donc possible de renoncer, anonymement et sans contrepartie, à tout ou partie de jours de repos non pris au bénéfice d'un collègue. Ce don permet à l'agent bénéficiaire du don d'être rémunéré pendant son absence. La CFDT souhaiterait avoir un bilan de la mise en œuvre de ce dispositif et avoir un point sur la mise en œuvre de caisses de congés solidaires, comme par exemple à AgroCampusOuest.

Dernier point, celui des agrégées et agrégés au MAA. La PPCR des enseignantes et enseignants du secondaire a créé une classe exceptionnelle accessible selon deux viviers en référence aux fonctions exercées ou par l'ancienneté. Les personnels en position d'activité dans l'enseignement supérieur ont accès au vivier 1 tandis que les personnels détachés ne sont pas éligibles à cette voie.

Le MAA accueille de nombreux personnels enseignants du secondaire détachés du MEN, et notamment dans les établissements d'enseignement supérieur. Si les PCEA et les PLPA peuvent bénéficier d'une double carrière dans les corps correspondants du MAA, ce n'est pas le cas des PRAG qui par conséquent rencontrent de grandes difficultés dans leur gestion de carrière et ne pourront de fait pas accéder à la classe exceptionnelle par le vivier 1, bien qu'ils exercent dans l'enseignement supérieur.

C'est l'attractivité des postes de PRAG au MAA qui est en jeu, alors que ces personnels assurent des missions d'enseignement importantes pour nos établissements, notamment à l'ENSFEA et en première année des écoles vétérinaires.

La CFDT demande une expertise sur ce point aux trois ministères concernés : MAA, MEN, MESRI.

Pour terminer, la CFDT regrette que la DGER soit autant dépendante des décisions et des choix du MEN en matière d'autotest, de vaccination et d'organisation des évaluations et des examens.

Merci.